



Compte-rendu de la CAP des professeurs de sport et des CTPS sport du 17 octobre 2019

Avec 4 mois de retard, par rapport au calendrier habituel, les mutations 2019 des PTP sport ont enfin été mises à l'ordre du jour de cette CAP.

Pour rappel, la ministre avait un temps envisagé que toutes les mutations sur des fonctions de CTS se fassent, dès 2019, par la voie du détachement et non en position normale d'activité. Face au refus de l'ensemble des élus du personnel à la CAP des PS et des CTPS (SNEP-FSU, EPA-FSU et SNAPS-UNSA), dont le message a été d'autant plus entendu que la presse se faisait l'écho des mobilisations JS, l'administration a préféré repousser le mouvement 2019 afin de préserver les mêmes modalités de gestion pour l'ensemble des PTP sport, qu'ils exercent des fonctions de CAS, CTS ou formateurs.

Pour autant, force est de constater qu'à l'issue de cette CAP, de nombreux agents ne savent toujours pas s'ils pourront muter ou pas ...

1 / Déclaration des élus FSU et réponses de l'Administration

Réformes en cours et rapprochement JS/ EN

Comme elle l'a fait lors des précédentes CAP des PS et des CTPS sport (17/09/19 et 26/09/19 notamment), l'Administration répond aux élus du personnel qu'elle ne dispose d'aucune information sur l'avenir des CTS ni sur la réforme de l'Organisation Territoriale de l'Etat (OTE). Elle rappelle que la gestion des personnels JS ne sera pas modifiée en 2020 ; elle reste nationale ; une convention de gestion liant la DRH des ministères sociaux à celle de l'Education Nationale est en cours d'élaboration.

Les élus FSU continuent à exiger que les représentants des personnels soient associés aux travaux et renouvellent leur demande de mise en place d'un groupe de travail qui se réunirait régulièrement pendant toute l'année 2020 pour traiter des différentes questions posées par le transfert des personnels JS à l'Education Nationale. L'Administration fera (une nouvelle fois) remonter cette demande.

Recrutements 2020

Les élus du personnel considèrent que, si l'on n'ouvre pas de concours de prof de sport, les départs prévisibles de collègues (retraite, disponibilité, détachement, ...) risquent de dépasser les baisses d'effectifs que nous imposerait le strict respect des trajectoires d'emplois. Alors que beaucoup de services, établissements et fédérations sont en tension au regard des effectifs actuels, il est hors de question que Jeunesse et Sports contribue, une nouvelle fois de façon disproportionnée par rapport aux autres ministères, à la diminution du nombre de fonctionnaires demandée par le gouvernement. De plus, dans le contexte de création du pôle éducatif interministériel, il est important que Jeunesse et Sports dispose d'un maximum de forces vives pour mettre en œuvre les politiques relevant du champ JS.

Les représentants de l'Administration siégeant en CAP indiquent disposer des prévisions de départs en retraite des agents par corps et nous assurent partager l'objectif de préserver les personnels JS, mais ajoutent qu'ils ne sont pas les donneurs d'ordre... En tout cas, ils ne disposent d'aucune information concernant l'ouverture ou non d'un concours de prof de sport en 2020. Quant à l'éventualité de ne l'ouvrir que pour les CAS, cette information donnée par la ministre des Sports au journal l'Équipe ne s'est pas traduite en actes : aucune consigne n'a été donnée à la DRH. Concernant le concours CTPS, sans pouvoir aujourd'hui l'affirmer, la mise en œuvre d'un concours 2020 semble en bonne voie. En effet, s'agissant d'un concours interne, le recrutement de CTPS n'augmente pas le nombre d'agents...

Indemnités des PTP JS

Contrairement à d'autres syndicats qui semblent avoir découvert récemment la discrimination dont sont victimes les personnels techniques et pédagogiques JS dans la politique indemnitaire des ministères sociaux (montants inférieurs aux autres corps gérés par cette DRH sante/travail, critères d'attribution non pertinents pour JS, PTP travaillant en CREPS traités différemment des autres PTP sport car gérés pas un autre BOP, indemnités des collègues titularisés ces 3 dernières années bloquées à 80%, ...), les représentants FSU interviennent depuis plusieurs années, de façon concrète (courriers, articles, audiences, interventions dans les instances de dialogue social, ...) et avec pugnacité, pour améliorer la situation.

A force de persévérance et avec le soutien des élus UNSA, nous avons obtenu la mise en place d'un groupe de travail sur le sujet. Initialement prévue le 24 septembre dernier, la première réunion a été reportée au 08 novembre. Elle traitera notamment de la problématique des collègues « néo-titulaires ».

Alors que le rapprochement JS/EN est acté, il est urgent de régulariser la situation de tous les agents JS avant leur transfert au Ministère de l'Éducation Nationale pour leur gestion RH ; il s'agit en effet que les moyens financiers permettant notre rémunération principale et accessoire (salaire et indemnités) permettent le respect de nos statuts (titulaires => 100% voire +) voire la reconnaissance/valorisation de nos métiers avec leurs spécificités...

Mutations : les règles changent à compter de 2020

Suite au vote de la loi de transformation de la Fonction Publique votée l'été dernier, les CAP ne seront plus compétentes pour émettre des avis sur les mutations à compter de 2020. Même si on ne sait pas encore précisément comment le mouvement sera organisé à l'avenir, on sait que la volonté est de responsabiliser davantage l'employeur de proximité : celui qui recrute localement choisit ses collaborateurs.

Pour le SNEP-FSU, cette pratique, qui relève du secteur privé voire de la Fonction Publique Territoriale, peut constituer un frein au principe de mobilité auquel chaque fonctionnaire d'Etat a droit, sans compter les problèmes de transparence et d'équité de traitement entre tous les collègues. Par exemple, comment un agent bénéficiant d'une priorité légale (rapprochement de conjoint, travailleur handicapé, ...) pourra-t-il savoir si ses droits ont été bafoués ?

Par ailleurs, ce fonctionnement pose des problèmes concernant la déclinaison des politiques publiques sur l'ensemble du territoire. Il est en effet important d'avoir une véritable stratégie nationale par rapport aux effectifs, surtout au regard de la future Organisation Territoriale de l'Etat.

A ce jour, le cadre juridique n'est pas stabilisé ; un projet de décret est en cours de discussion tandis que chaque DRH travaille à l'écriture des prochaines lignes directrices de gestion relatives à la mobilité des personnels dont elle assure la gestion. Dans la mesure où les personnels JS resteront gérés par les ministères sociaux en 2020, via une convention de gestion avec la DRH de l'Éducation Nationale, la DRH actuelle veut nous appliquer les mêmes règles qu'aux agents relevant des champs santé et travail. Pour les élus du personnel, il est indispensable de regarder de près les lignes directrices de gestion de l'Éducation Nationale qui nous reprendra en gestion l'année suivante ! L'Administration entend cette demande et nous indique que, pour le sport, il y a un groupe de travail avec l'Éducation Nationale, ajoutant sa volonté d'associer les élus du personnel mais sans savoir sous quelle forme.

Autres points

Alertée sur l'expérimentation menée en Bretagne, l'Administration indique être intervenue auprès de la préfète de région, Mme Kirry (ex DRH au ministère de la santé que nous avons beaucoup côtoyée) qui souhaite transférer au Conseil Régional les missions Jeunesse et Sports, et par voie de conséquence les personnels. Au moment où se met en place la nouvelle Organisation Territoriale de l'Etat, la DRH nous assure qu'elle ne traite pas la Bretagne différemment des autres régions.

Concernant le CREPS de la Réunion, l'Administration indique avoir lancé la procédure de recrutement afin de nommer le plus vite possible un nouveau directeur ([fiche de poste publiée au Journal Officiel le 29/10/19](#)).

2 / Mouvement sport 2019

Il s'agit donc de la dernière CAP mutation pour les PTP sport. Sur 145 agents ayant fait une demande de mutation, 63 obtiennent satisfaction dès la sortie de la CAP (57 PS et 5 CTPS) ; les mutations prendront majoritairement effet au 01/12/19. D'autres collègues, positionnés sur des « tableaux de mutation » doivent attendre quelques semaines pour savoir si le poste espéré sera finalement « ouvert ». En effet, depuis plusieurs années, le départ d'un collègue (retraite, mutation ou dispo) n'entraîne pas automatiquement la vacance du poste permettant ainsi de procéder à son remplacement.

En l'absence de barème, la CAP a suivi, dans la plupart des cas, le classement du chef de service/établissement. Elle a toutefois entendu certains arguments des représentants du personnel pour proposer la mutation d'agents n'ayant pas pu faire valoir leur motivation au cours d'un entretien avec le directeur ou bien étant dans une situation particulière.

Concernant les postes en établissements (CREPS et IFCE), les candidats retenus pourront être nommés à l'issue de la CAP, comme c'est le cas habituellement, la Direction des Sports ayant la visibilité nécessaire sur les plafonds d'emplois. Sur les 23 postes considérés comme vacants, **15 postes sont pourvus à l'issue de la CAP.**

11 postes considérés comme particulièrement urgents avaient été étudiés le 12/09/19 lors d'un groupe de travail composé des membres de la CAP ; 5 postes avaient ainsi été attribués avec des prises de fonction anticipée au 01/10/19 ; ils ont été présentés ici pour régularisation (et sont inclus dans les 15 mutations)

Pour certains postes, il n'y a aucun candidat. Dans de rares cas, il y a des candidats mais le chef d'établissement considère qu'aucun d'entre eux ne répond pas aux attentes du poste.

Au final, 8 postes en CREPS restent vacants à l'issue du mouvement ; ils seront proposés à des CTS en fin de missions ainsi qu'aux agents en retour de détachement ou de disponibilité, sous réserve qu'ils aient les compétences requises et/ou le profil attendu.

Concernant les postes de CAS, la DRH annonce que 29 postes sont officiellement vacants ; ce qui signifie que les collègues retenus sur ces postes pourront tout de suite être nommés. Pour autant, il n'y a pas de candidat sur tous les postes vacants. Au final, **22 collègues obtiennent satisfaction à l'issue de la CAP**.

Quant aux autres postes, considérés comme susceptibles d'être vacants (même si un agent a libéré le poste), la DRH établit des « tableaux de mutation », une pratique qu'elle a mise en place à Jeunesse et Sports il y a quelques années, qui consiste à classer les candidats dans l'hypothèse où le poste devient officiellement vacant (poste libéré + demande par le chef de service de pourvoir à son remplacement + accord de la DRH des ministères sociaux (bureau SD1A chargé de la prévision, la synthèse et l'allocation des ressources).

Concernant les postes de CTS, l'Administration recourt pour la première fois à l'usage de tableaux de mutation pour certains postes. Evoquant un double filtre, les plafonds d'emplois d'une part et la priorisation des postes par l'Agence Nationale du Sport d'autre part, elle indique ne pas être en mesure de faire immédiatement « entrer » de nouveaux CTS. Il en résulte que les agents qui exerçaient déjà des missions de CTS, qu'ils changent de résidence administrative ou de fédération, peuvent muter normalement, dès le 01/12/19. Par contre, les collègues CAS ou formateurs retenus sur des postes de CTS sont placés sur des « tableaux de mutation » ; ils doivent attendre les arbitrages pour savoir si la fédération auprès de laquelle ils veulent exercer leurs missions de CTS est considérée comme prioritaire en matière de recrutements. La plupart des mutations devraient être prononcée avant la fin de l'année 2019. Si ça n'est pas le cas, l'Administration indique qu'elle fera son possible pour que les tableaux de mutation restent valables en 2020.

Au final, **26 agents obtiennent immédiatement satisfaction à l'issue de la CAP** et 15 autres restent dans l'attente.

3 / Points divers

- 2 demandes de disponibilité pour convenances personnelles
- 1 intégration dans le corps des profs de sport
- 7 changements de missions CTR-CTN (sans modification de la résidence administrative)
- 1 réintégration après un congé parental
- 2 radiations (après plus de 10 ans de disponibilité)

Pour le SNEP-FSU

Gwénaëlle NATTER

MOUVEMENT SPORT 2019 : PROPOSITIONS DE LA CAP

AYASSAMI	Mickaël	⇒	CTN triathlon	DRDJSCS PACA
BELLIER	Anne-Laure	⇒	CTR handball	DRJSCS Ile de France
BILLARD	Nicolas	⇒	CTN triathlon	DRDJSCS PACA
BILLET	Benjamin	⇒	FOR	CREPS Rhône Alpes
BODINEAU	Frédéric	⇒	CTN football	DJSCS Guadeloupe
BURGOT	Isabelle	⇒	CTN hockey sur gazon	DRJSCS Ile de France
BUSNEL	Olivier	⇒	CTN CPSF	DRJSCS Ile de France
CARDIN	Morgane	⇒	FOR	CREPS Pays de la Loire
CHARLIER	Carine	⇒	CTN gymnastique	DRDJSCS PACA
CHEVALIER	Eric	⇒	CTR football	DTJS Nouvelle Calédonie
DEDIEU	Bruno	⇒	FOR	CREPS La Réunion
DEGUIL	Mehdi	⇒	CTN canoë kayak	DRJSCS Ile de France
DOS PRAZERES	Jean Philippe	⇒	CTN FNSU	DRJSCS Ile de France
DUPUY	Laurent	⇒	CAS	DRDJSCS Nouvelle Aquitaine Bordeaux
DURAND	Pascal	⇒	CAS	DJSCS La Réunion
DU REAU	Louis Etienne	⇒	CAS	DACS Oise (<i>régularisation 15/05/19</i>)

GALLOIS	David	⇒ CAS	DDCSPP Indre
GAUMONT	Christophe	⇒ CTN voile	DRJSCS Bretagne
GOETZ	Philippe	⇒ CAS	DRDJSCS Grand Est Nancy
GUENNELON	Gérard	⇒ CAS	DRDJSCS AuRA Lyon
GUICHARD	Xavier	⇒ CTN sport entreprise	DRJSCS Ile de France
HELLARD	Philippe	⇒ FOR	CREPS Bordeaux
HUCLIEZ	Stéphane	⇒ CTN tennis de table	DRJSCS Ile de France
HUON	Jérôme	⇒ CTN haltérophilie	DRJSCS Ile de France
IUND	Olivier	⇒ CAS	DDCSPP Savoie
JANURA	Christian	⇒ CAS	DTJS Wallis et Futuna
LALANDE	Olivier	⇒ FOR	CREPS Poitiers
LANCE	Xavier	⇒ CAS	DRDJSCS Bourgogne Franche Comté Dijon
LATRUFFE	Brice	⇒ FOR	CREPS Reims
LE CROLLER	Vincent	⇒ FOR	INSEP
LEROUX	Benoit	⇒ CTN retraite sportive	DRJSCS Occitanie
LIEVREMONT	Olivier	⇒ CTN rugby à 15	DRDJSCS PACA
MACHAT	Pascal	⇒ CTR athlétisme	DRDJSCS Normandie
MARGERIT	Mikaël	⇒ CAS	DRDJSCS AuRA Clermont Ferrand
MARTENS	Céline	⇒ FOR	CREPS Nancy
MONNIER	Jérémy	⇒ CAS	DDCS Val de Marne
MORVANT	Yannick	⇒ CAS	DDCS Puy de Dôme
NITA	Caroline	⇒ CAS	DTJS Nouvelle Calédonie
NONY	Valérie	⇒ CTR EPGV	DRJSCS Occitanie
OLLA	Vincent	⇒ FOR	CREPS PACA site Antibes
OTTENHOF	Irène	⇒ CTN natation	DRJSCS Ile de France
OYARZABAL	José	⇒ CAS	DDCS Moselle
PARQUIC	Nicolas	⇒ CAS	DRJSCS Hauts de France Lille
PEDRON	Francis	⇒ CAS	DJSCS Guadeloupe
PEON-BRILLANT	Carole	⇒ CTN triathlon	DRJSCS Occitanie
PERCHERON	Mélanie	⇒ CTN judo	DRJSCS Occitanie
PINET	Aurélien	⇒ CAS	DRDJSCS Nouvelle Aquitaine Bordeaux
PORTE	Bernard	⇒ CTN voile	DRJSCS Occitanie
RENAUD	Christine	⇒ CTR handball	DRDJSCS AuRA
RENOUX	Stéphane	⇒ FOR	CREPS Toulouse
RICHARD	Hervé	⇒ CAS	DTJS Polynésie française
RUIZ	José	⇒ FOR	CREPS Dijon
SALIES	Sylvain	⇒ FOR	CREPS Toulouse
SANFRATELLO	Fabien	⇒ FOR	CREPS Nancy
SOUPRAYEN	Charles	⇒ FOR	CREPS Reims
STRAUB	Romain	⇒ CAS	DRDJSCS AuRA Lyon
THIBEDORE	Thomas	⇒ CTR gymnastique	DRJSCS Ile de France
TIXIER	Matthieu	⇒ CTN gymnastique	DRDJSCS AuRA
TRIOMPHE	Emmanuel	⇒ CAS	DDCSPP Savoie
VAZEILLES	Pierre	⇒ CTN lutte	DRDJSCS AuRA
VOGEL	Frédérique	⇒ CAS	DRDJSCS Grand Est DDD 67
WAYENBURG-GUEYMARD	Isabelle	⇒ FOR	CREPS PACA site Aix
WINTER	Gérard	⇒ CAS	DTJS Nouvelle Calédonie

TABLEAUX DE MUTATION
POSTES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE VACANTS EN 2019/2020

CTS

CTN athlétisme à la DR Ile de France : CHARRON Hervé
CTN basket-ball à la DR Ile de France : MELAIN Catherine
CTN canoë kayak à la DR Ile de France (poste RH00025426) : LOIR Caroline
CTN canoë kayak à la DR Ile de France (poste RH00025427) : JEAN Caroline
CTN CPSF à la DR Ile de France : TRAISNEL Chloé
CTN cyclisme à la DR Ile de France : BEDOS Thierry
CTN équitation à la DRDJSCS Centre Val de Loire (poste RH00025438): FORCE Jean Luc
CTN équitation à la DRDJSCS Centre Val de Loire (poste RH00025440) : TARDIF Stéphane
CTN natation à la DR Ile de France : MAROIS Laurence (1) – BREHARD Gaëlle (2)
CTN rugby à 15 à la DR Nouvelle Aquitaine : CAMBOS Stéphane
CTN rugby à 15 à la DR Occitanie : MOURGUY Sandrine
CTN sport adapté à la DR Ile de France : COM Philippe
CTN sports de glace à la DR Ile de France : HALBOUT Clémence
CTN tennis à la DR Ile de France : DUBOSCQ Jean Marc
CTN triathlon à la DR Ile de France : SERRA Julie

CAS

AuRA : DDCS Drôme : BRETON Lucile
AuRA : DDCS Haute Savoie : VAUCHEZ Yvon (1) - DELACOUR Hervé (2)
AuRA : DDCS Loire : BRETON Lucile
AuRA : DDCS Isère : RICETTI Franck
AuRA : DDCSPP Allier : CHAMBONNEAU Karine
AuRA : DRDJSCS Auvergne Rhône Alpes (Clermont Ferrand) : CHAMBONNEAU Karine
BFC : DRDJSCS Bourgogne Franche-Comté (Dijon): LIBOZ Patrice
Bretagne : DDCS Côtes d'Armor : CORLOSQUET Jean-Marie
Bretagne : DDCS Finistère : CORLOSQUET Jean-Marie
Bretagne : DDCS Morbihan : CORLOSQUET Jean-Marie (1) - JANCOU Sandrine (2)
Bretagne : DDCSPP Ille et Vilaine : ROUX Virgil (1) - JANCOU Sandrine (2)
Bretagne : DRJSCS Bretagne : JANCOU Sandrine (1) - ROUX Virgil (2)
Grand Est : DRDJSCS Grand Est (Strasbourg) : MARGOLLES Thibault
Guyane : DJSCS Guyane : MARRE Hervé
Hauts de France : DDCS Nord : SERIS Laurent
Hauts de France : DDCS Pas de Calais : SERIS Laurent
IdF : DDCS Seine et Marne : TARDIF Stéphane
IdF : DDCS Paris : REUZE Lydie
IdF : DRJSCS Ile de France : REUZE Lydie (1) - JEAN Caroline (2)
Martinique : DJSCS Martinique : MARRE Hervé (1) - THERY Bruno (2)
Normandie : DDCS Manche : GOHIER Maxime
Nouvelle Aquitaine : DDCS Charente Maritime : LE HELLEY Anne (1) - BREHARD Gaëlle (2)
Nouvelle Aquitaine : DDCS Vienne : LE DEUFF Hervé
Nouvelle Aquitaine : DDCS Pyrénées Atlantiques : LE CORNO Vincent
Nouvelle Aquitaine : DDCSPP Dordogne : NICOLAUD Florence
Nouvelle Aquitaine : DDCSPP Landes : LE CORNO Vincent (1) - MARRE Hervé (2)
Nouvelle Aquitaine : DRDJSCS Nouvelle Aquitaine (Poitiers) : LE DEUFF Hervé
Occitanie: DDCS Pyrénées Orientales : NORET Eric
Occitanie : DDCS Gard : CHAMBONNEAU Karine
Occitanie : DDCSPP Lozère : DELEMER Caroline
Occitanie : DDCSPP Hautes Pyrénées : LE CORNO Vincent
Occitanie : DDCSPP Tarn et Garonne : FAUVEL Emmanuel
Occitanie : DRJSCS Occitanie (Montpellier) : ROQUEFERE Pierre Yves
Pays de la Loire : DDCS Vendée : FOURE Philippe
Pays de la Loire : DDCS Maine et Loire : DU REAU Louis
Pays de la Loire : DRDJSCS Pays de la Loire : FOURE Philippe (1) - ROUX Virgil (2)
PACA : DDCS Alpes Maritimes : BOUILLON Rémi
PACA : DDCS Var : GARCIA Nadège (1) - BOUILLON Rémi (2)
PACA : DDCS Vaucluse : CHAMBONNEAU Karine
PACA : DDCSPP Hautes Alpes : CAMPIONE Yannis
PACA : DRDJSCS PACA : BOUILLON Rémi (1) - DEGRET Karine (2)